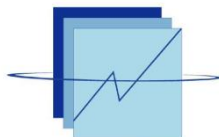


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS L'INDUSTRIE (ICAI)



Note d'analyse

T2 2021



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

www.statsenegal@ansd.sn
www.statsenegal@yahoo.fr

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

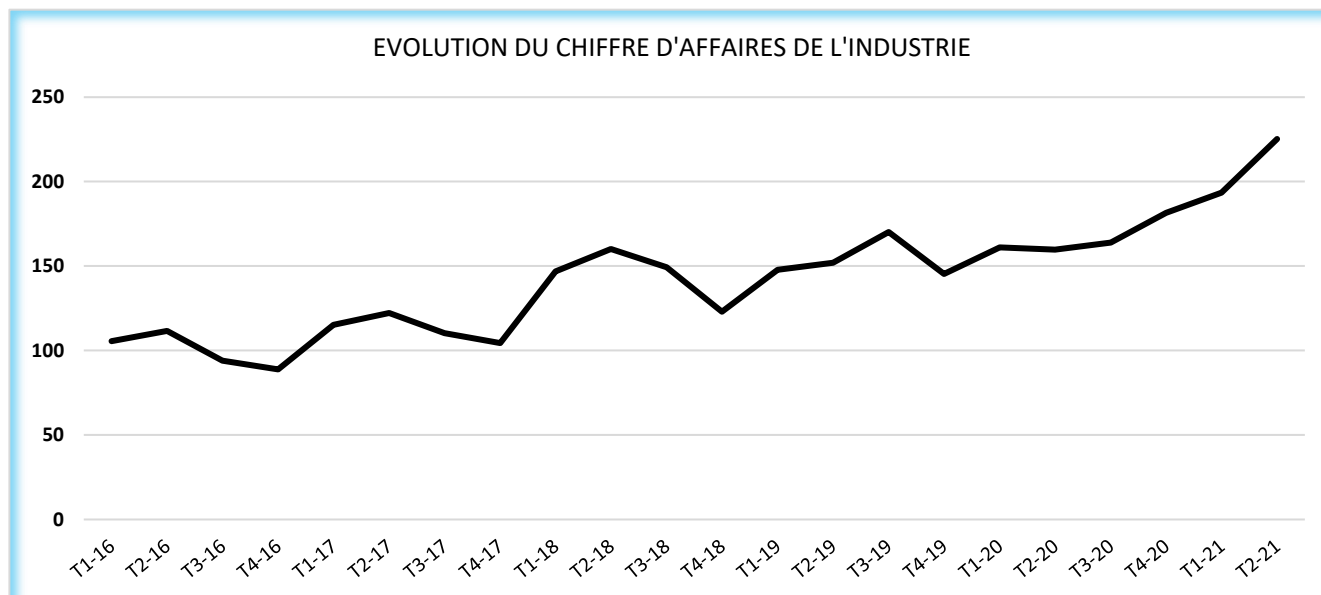
Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans l'industrie. Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution des ventes des biens et services dans l'industrie. Le champ d'application de l'ICA dans l'industrie se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution). En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA rev1, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année). L'échantillon à l'année de base compte 71 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié trimestriellement et est disponible au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 94,5%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Un accroissement du chiffre d'affaires dans l'industrie

Le chiffre d'affaires dans l'industrie a progressé de 41,0% au deuxième trimestre 2021, comparativement à celui de la même période de 2020. Cet accroissement est consécutif à la hausse du chiffre d'affaires dans la totalité des sous-secteurs. Par ailleurs, le cumul sur le premier semestre s'est amélioré de 30,5%, en comparaison à celui de la même période de 2020.

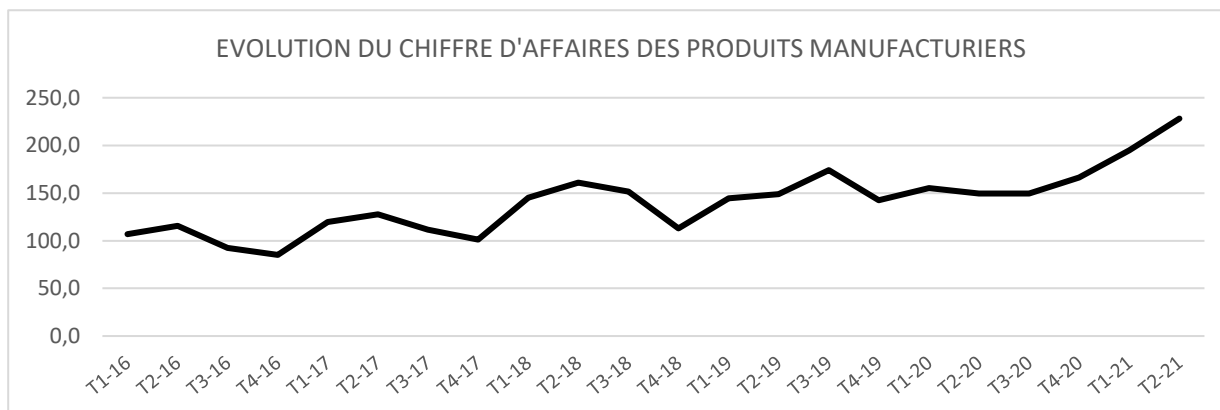


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

ANALYSE SECTORIELLE

Un bond du chiffre d'affaires dans les industries manufacturières

Au deuxième trimestre 2021, le chiffre d'affaires dans les industries manufacturières a augmenté de 52,5% en variation annuelle, sous l'effet d'un bon comportement des ventes de la quasi-totalité des produits manufacturiers. En effet, hormis le « cuir travaillé et articles de voyage et chaussures » dont les ventes sur la période se sont repliées de 30,2%, pour toutes les autres sous-branches de la manufacture, le chiffre d'affaires est ressorti en hausse, notamment celui des produits agro-alimentaires (+57,3%), du raffinage pétrolier (+42,0%) et chimiques (+41,2).

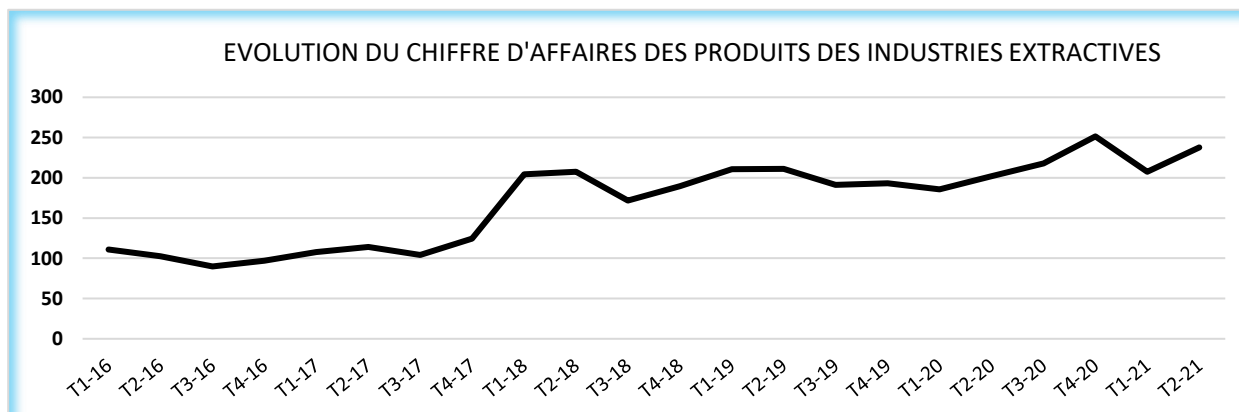


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Un accroissement du chiffre d'affaires des industries extractives

Relativement à celui de la période correspondante de 2020, le chiffre d'affaires dans les industries extractives est ressorti en hausse de 17,5% au deuxième trimestre 2021. Cette augmentation est essentiellement expliquée par les ventes de minerais métalliques qui ont progressé de 33,5% sur la période sous revue. En revanche, les ventes des autres produits des industries extractives se sont repliées de 2,3% sur la même période.

En cumul sur le premier semestre 2021, le chiffre d'affaires dans les industries extractives s'est accru de 14,8%, comparativement à celui de la période correspondante de 2020.

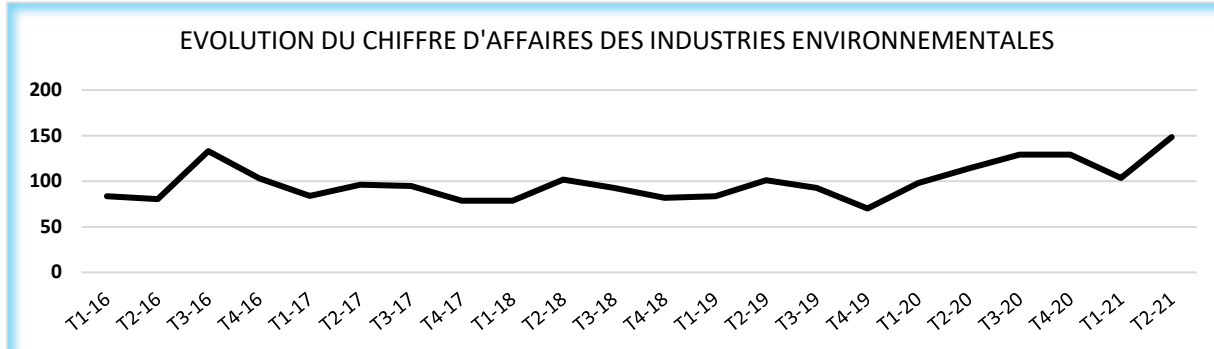


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une augmentation du chiffre d'affaires des industries environnementales

Au deuxième trimestre 2021, le chiffre d'affaires des industries environnementales s'est rehaussé de 30,0% en relation avec la hausse du chiffre d'affaires de l'activité de collecte, de traitement et d'élimination des déchets (+30,2%). Toutefois, sur la même période, il est noté une diminution du chiffre d'affaires dans l'activité de collecte des eaux usées et boues (-3,4%).

Sur les six premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires des industries environnementales s'est relevé de 18,8%, comparativement à celui de la période correspondante de 2021.

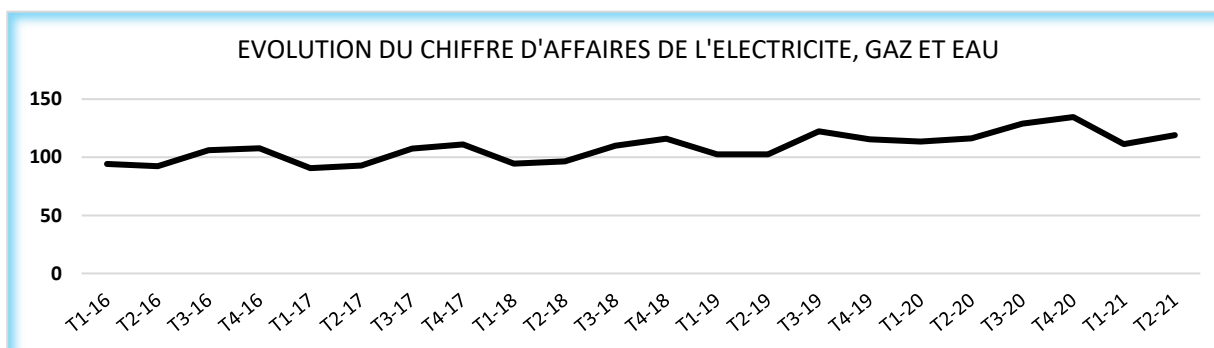


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une progression du chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau

Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau s'est relevé de 2,3% au deuxième trimestre 2021, comparativement à celui de la même période de 2020. Cette évolution est attribuable à la hausse simultanée de la vente d'électricité et de gaz (+1,4%) et d'eau (+5,9%).

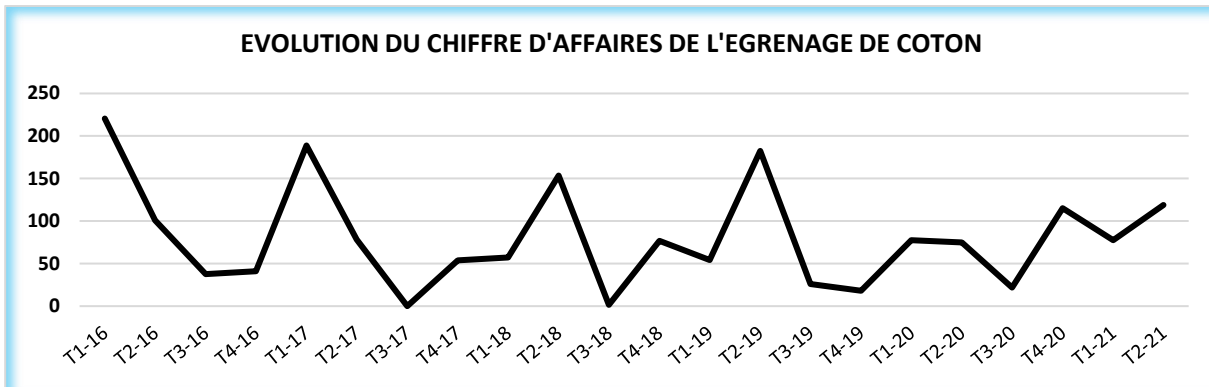
Sur le premier semestre 2021, les ventes d'électricité, de gaz et d'eau se sont relevées de 0,3%, relativement à celui de la période correspondante de 2020.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une augmentation du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton

En variation annuelle, le chiffre d'affaires de l'égrenage de coton s'est bonifié de 59,0% au deuxième trimestre 2021, en liaison avec la hausse des ventes de coton. De même, sur le premier semestre 2021, il a progressé de 29,2%, comparativement à celui de la période correspondante de 2020.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 1 : Indice du Chiffre d’Affaires dans l’Industrie (ICAI) base 100 en 2016

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	T2-20	T1-21	T2-21	T2-21/T1-20	2T-21/2T-20
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	211,1	216,7	248,1	17,5	14,8
07	<i>Minerais métalliques</i>	114,9	135,2	153,4	33,5	30,0
08	<i>Autres produits des industries extractives</i>	291,6	245,2	285,0	-2,3	-4,3
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	149,6	194,9	228,2	52,5	38,8
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	164,4	213,2	258,6	57,3	43,9
10	<i>Produits alimentaires</i>	141,4	185,6	226,1	59,9	47,7
11	<i>Boissons</i>	227,3	264,4	307,8	35,4	8,4
12	<i>Produits à base de tabac</i>	85,9	102,5	104,0	21,1	8,9
13-14	Produits textiles et articles d’habillement	57,2	126,6	99,1	73,3	49,3
15	<i>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</i>	24,2	0,0	16,9	-30,2	-75,1
17-18	Papier et carton, travaux d’impression et reproduction d’enregistrements	226,0	252,9	265,3	17,4	22,9
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	42,5	68,0	60,4	42,0	20,9
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	128,5	143,4	181,4	41,2	29,9
20	<i>Produits chimiques</i>	175,4	178,1	235,6	34,3	32,2
22	<i>Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique</i>	58,5	78,6	88,3	50,9	23,9
23	Matériaux minéraux	187,4	217,9	211,9	13,1	12,1
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	97,3	133,0	140,7	44,7	44,3
24	<i>Produits métallurgiques et de fonderie,</i>	98,1	134,4	140,8	43,6	44,3
25	<i>Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</i>	68,9	89,2	113,9	65,2	44,1
26-28	Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...	220,4	301,1	360,4	63,5	45,8
27	<i>Equipements électriques</i>	242,3	331,1	396,2	63,5	45,8
31-33	Autres industries manufacturières dont...	76,9	148,4	169,5	120,5	51,3
31	<i>Meubles et matelas</i>	37,5	54,2	60,0	60,1	24,1
32	<i>Produits manufactures divers</i>	106,7	292,7	344,0	222,5	88,3
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	116,3	111,4	118,9	2,3	0,3
35	<i>Electricité, gaz</i>	117,6	110,5	119,3	1,4	-0,4
36	<i>Eau captée et distribuée</i>	113,3	116,6	120,0	5,9	3,7
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	109,7	99,4	142,6	30,0	18,8
37	<i>Eaux usées collectées et boues</i>	13,7	11,5	13,3	-3,4	-63,6
38	<i>Déchets collectes, traites et élimines</i>	104,2	94,6	135,7	30,2	19,1
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	159,7	193,5	225,2	41,0	30,5
01	<i>Egrenage de coton</i>	74,8	77,7	119,0	59,0	29,2

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* : Données mises à jour

Champ couvert

Le champ d'application de l'ICAI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'ICAI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui sont situées en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne qui ont déposé, au moins une fois, un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, l'indice du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint : **Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale par intérim : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles par intérim : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou THIOUB, Alassane SARR**

Equipe de collecte : **Awa SEYDI, Nafy KANOUTE, Amadou SALL, Ibrahima BA, Mbaye NDIONE**

Diffusion : **EI Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**